LE PETIT ESCOIRAIS N°10
2éme TRIMESTRE 2023

MAIRIE ESCOIRE

1 place de la mairie – 24420 ESCOIRE
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8H-12H /13H30-17H

05.53.06.00.24
mairie.escoire@neuf.fr
MairieEscoire
Mairie d'Escoire
www.escoire.fr

Joël LAGUIONIE, Maire
Sabine GOLFIER DELAGE, 1°Adjointe
Francis GERVEAUX, 2°Adjoint
Jean-Marie KOCHEL, 3° Adjoint
Céline BARILLOT, conseillère
Sandrine PEYRONET, conseillère
Karine PAROISSE, conseillère
Cécile PHILOTE, conseillère
Pascal DEFILIPPI, conseiller
Patrick MAZEAU, conseiller

EDITO

Pascal DEFILIPPI

En 2001, nous sommes venus nous installer en Dordogne. Après plusieurs visites, notre famille est tombée sous le charme de notre charmant village d'ESCOIRE. Rapidement nous avons rejoint le comité des fêtes qui nous a permis de nous insérer au sein de la population. Convivialité, ambiance, rigolade et entraide ont animé la dizaine d'années passées au comité. Merci aux anciens membres et aux bénévoles toujours actifs.

C'est en discutant avec Joël (notre Maire), autour d'un verre (toujours avec modération) lors de l'une de ces fêtes que nous avons décidé de nous engager dans la vie municipale, « Allez banco on y va ».

Quelle joie de pouvoir s'impliquer dans la vie et les décisions qui rythment la vie de notre commune.

Je m'occupe notamment de la commission du budget (préparation et suivi) et vous pouvez compter sur moi et toute l'équipe pour que l'argent public de notre commune soit correctement employé.

Très bonne lecture de ce nouveau petit Escoirais.

ECOLE

La chasse aux oeufs

L'après-midi du 7 avril, les écoles d'Antonne et d'Escoire se sont regroupées pour participer à une chasse aux œufs qui a eu lieu dans le parc du château d'Escoire et dans les prés de Jean-Marc Penaud et Jean-Pierre Lagarde.
La recherche des œufs a été un vrai succès. Par la suite les élèves se sont retrouvés autour d'un goûter.
Puis une vente de gâteaux à la sortie des écoles a été organisée afin de financer le voyage scolaire qui a eu lieu du 14 au 16 juin sur le Bassin d'Arcachon.

Travaux prévisionnels prévus pour cet été

Pour des raisons de sécurité, les 2 cheminées de la maison en location devant l'école vont être supprimées et le crépi côté cour va être refait.
L'ensemble du Conseil Municipal et des employés souhaitent de bonnes vacances estivales aux enfants.

Kermesse

La kermesse s'est déroulée le vendredi 23 juin à Antonne, belle journée ensoleillée, l'orchestre LA KLIK (M. ROGER Maxime) a fait vibrer enfants et parents.

BARILLOT Céline, PHILOTE Cécile, GERVEAUX Francis

CIRCULATION

R A P P E L

La vitesse est limitée à 30 Km/h sur tout le territoire de la commune

FIBRE

Le déploiement de la fibre à Escoire

La fibre optique a commencé à être installée en 2022. L'opérateur d'infrastructure désigné est Orange. Cela signifie que les travaux de raccordement de la fibre dans les rues d'Escoire sont gérés par Orange et que le réseau fibre est mutualisé au profit des autres fournisseurs d'accès qui ont signé un accord de co-investissement.

Tout le territoire de notre commune est couvert, chaque habitant souhaitant s'y raccorder doit contacter son opérateur téléphonique.

LA VOIE VERTE

Extrait du conseil communautaire du 22 juin 2023

Contexte

Depuis de nombreuses années, la mobilité au sein du Grand Périgueux est un enjeu très fort qui se traduit notamment par l'aménagement des voies vertes, des vélos-routes et d'une façon générale des infrastructures de déplacements doux.

En 2015, l'agglomération a réalisé, à l'Ouest, le prolongement de la voie verte des berges de l'Isle permettant de relier Périgueux à la vélo-route de la Vallée de l'Isle et ainsi rejoindre la Gironde. A l'Est, les aménagements ont été partiellement réalisés jusqu'au pont de Charrieras à Trélissac. De la même manière, le prolongement à l'Est doit permettre d'assurer la continuité des itinéraires de grandes randonnées cyclables, en particulier dans l'objectif de poursuivre le tracé de la V90 vers Thiviers afin de permettre la connexion avec la Flow Vélo (V92) qui mène jusqu'à l'Île d'Aix en Charente Maritime.
Ce projet permet également de servir la mobilité du quotidien en permettant aux habitants des communes d'Antonne-et-Trigonant et d'Escoire de rejoindre les pôles économiques de l'Est de l'agglomération (Boulazac, Trélissac) par des modes de déplacements décartonnés.

Création de la voie verte – Trélissac à Escoire

Ainsi, dans le cadre de sa compétence mobilités et selon le schéma cyclable du Plan Global de Déplacements (PGD), le Grand Périgueux s'engage activement dans le développement d'aménagements cyclables. Par délibération en date du 06 juillet 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a validé la programmation pour le déploiement des vélos-routes / voies vertes de l'agglomération.

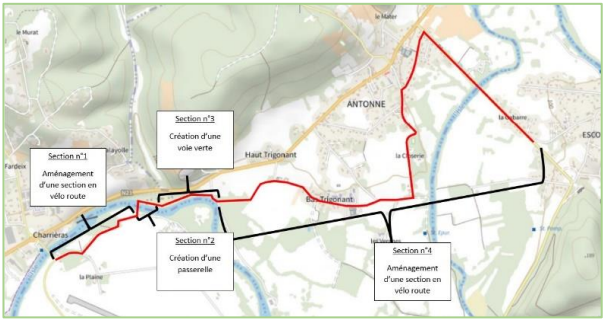

Cet aménagement d'une longueur de 4.5 km permettra de prolonger la voie verte des berges de l'Isle.

Le projet réalisé permettra de concevoir et d'aménager un nouvel itinéraire cyclable en site propre (voie verte) et en voies partagées (vélo-route). La construction d'une passerelle sera nécessaire pour assurer la continuité de l'itinéraire et assurer la jonction entre les deux rives.

Ce projet se décompose ainsi en plusieurs sections:

Section n°1 - Entre Charrieras et les Berges de l'Isle sur la commune de Bassillac-et-Auberoche – Aménagement d'une section en vélo route avec la mise en place d'un double sens cyclable sur une route à sens unique accompagnée de la signalétique vélo correspondante.

Section n°2 – Création d'une passerelle

Une passerelle (Poutres treillis aluminium) de 46 mètres en 1 seule travée, sans pile dans le cours d'eau, d'une largeur de passage de 3 mètres sera construite. Cette dernière sera équipée de garde-corps de 1 mètre 10 afin de sécuriser le passage des cyclistes, des piétons, des personnes à mobilités réduites etc…

Section n°3 – Création d'une voie verte

Une voie verte en revêtement calcaire de 0/60 et une finition en Grave Non Traitée (GNT) de 0/20 (réduction des surfaces étanches) d'environ 700 mètres sera créée entre la nouvelle passerelle et le bas Trigonant. Celle-ci aura également une largeur de passage de 3 mètres. Elle longera les berges de l'Isle avant de rattraper la voirie existante.

Section n°4 – Aménagement d'une vélo route

L'aménagement d'une vélo route entre le bas Trigonant et le pont d'Escoire avec la mise en place de signalisation horizontale et verticale afin de sécuriser les zones d'intersections et signaler l'itinéraire sur tout le cheminement. Un reprofilage ponctuel sera également prévu sur les zones dégradées.

VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Installation du box à vélos

Deux vélos à assistance électrique seront mis à la disposition des habitants de notre commune gratuitement.

Une réunion d'information pour fixer les modalités d'inscription et d'utilisation sera programmée ultérieurement

LE SERVICE HANDIBUS DU GRAND PERIGUEUX

Le service Handibus est un **service** de **porte à porte**, réservé aux personnes en situation de handicap ne pouvant pas utiliser les transports en commun.
Il est déclenché sur **demande téléphonique**.
Les communes desservies sont celles du Grand Périgueux.
Renseignez-vous !
Agence Perimouv : 05 53 53 30 37 et Agence Perimouv

Ce service n'est pas compatible avec le transport médical, qui est du ressort de l'Assurance Maladie.

RECENSEMENT INSEE 2024

Le recensement de la population est programmé du 18 janvier au 17 février 2024

URBANISME

Déclaration d'achèvement de travaux (DAACT) et fiscalité locale

L'achèvement de travaux de construction doit s'accompagner de deux déclarations différentes en vertu du code de l'urbanisme et du code général des impôts.

DAACT : l'article L. 462-1 du code de l'urbanisme prévoit qu'à l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement, une déclaration attestant cet achèvement, ainsi que la conformité des travaux par rapport à l'autorisation accordée, soit adressée à la mairie.

Achèvement fiscal : Afin de permettre l'évaluation cadastrale de l'immeuble puis l'imposition aux taxes locale, l'article 1406 du code général des impôts (CGI) fait obligation au propriétaire d'en déclarer les caractéristiques dans les 90 jours de son achèvement au sens fiscal, au moyen d'un formulaire spécifique **modèle H1, H2, 6660 Rev ou 6701, selon la nature et la destination du bien.**
Les imprimés sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr

SOBRIETE ESTIVALE

Chaque geste compte : pour une sobriété estivale

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Cet été aussi, pour économiser l'énergie, on agit, on réduit.

Si je mets la clim au bureau,
à la maison ou en voiture,
je la règle à 26 degrés.

Avant de quitter mon logement,
j'éteins et je débranche
tous mes appareils en veille.

Je laisse la voiture au garage et
je prends les transports en commun
ou le vélo pour les petits trajets.

Je profite de l'été pour installer
un thermostat programmable
et faire réviser ma chaudière.

Cet hiver, nous avons réussi. Ensemble, nous avons réduit
notre consommation d'énergie de plus de 10%.
Pour cela, un grand **MERCI** !

Chaque geste compte
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

chaquegestecompte.gouv.fr

LA PREVENTION DES FEUX DE FORET ET DE LA VEGETATION

L'année 2022 a été hors normes à bien des égards. La sécheresse tout d'abord a sévi dès le printemps dans plusieurs départements français, après un hiver particulièrement sec. Les températures élevées, associées à des épisodes de canicule précoces, en ont fait également l'année la plus chaude jamais enregistrée par Météo-France. Ces paramètres ont favorisé le départ de feux de forêt et de végétation particulièrement marquants par leur nombre, leur intensité et leur répartition géographique.

Au total, 72 000 hectares d'espaces naturels ont été dévastés par les feux en 2022, soit 6 fois plus que la moyenne des années passées. Le nombre d'hectares brûlés a été plus élevé dans le reste de l'Hexagone que sur le pourtour méditerranéen, préfigurant l'extension du risque à une grande partie du territoire hexagonal, ainsi que l'anticipent les scientifiques.

Pour autant, les feux de forêts ne sont pas une fatalité. Bien que les conditions météorologiques soient de plus en plus propices au feu, la majorité d'entre eux pourraient être évités par une plus grande vigilance de tous et par l'adoption de bons réflexes.

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

La sécheresse actuelle rend la situation préoccupante partout en France hexagonale et en Corse.

Nous pouvons tous être acteurs de notre protection et de la prévention des feux de forêt et de végétation.

Ensemble, ayons les bons réflexes !

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

LE MOUSTIQUE TIGRE

Il colonise désormais 71 départements français. La direction générale de la santé, qui recense chaque année la présence de ce moustique sur le territoire national, a fait le bilan de l'année 2022. L'implantation du moustique tigre progresse de manière continue et rapide. Elle concerne quatre nouveaux départements : l'Allier, l'Ille-et-Vilaine, le Loir-et-Cher et la Haute-Loire. Ces départements rejoignent les 67 autres placés en vigilance rouge en 2021, c'est-à-dire où le moustique est présent et se reproduit.

Le moustique tigre, caractérisé par ses pattes aux rayures blanches et noires, est essentiellement urbain. Il prolifère dans des gîtes artificiels (pneus, seaux, gouttières, soucoupes de fleurs...) et a une préférence pour le sang humain. Il est pratiquement impossible de s'en débarrasser une fois qu'il est installé dans un département ou une commune.

L'AMBROISIE

Lutte contre l'ambroisie : chacun peut agir

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante allergisante très présente en Dordogne. Son pollen agressif est responsable de manifestations allergiques en août et septembre, entraînant conjonctivite, rhinite et asthme ; elle est devenue un problème de santé publique C'est une plante pionnière qui peut s'adapter à presque tous les milieux et tous types de sol. C'est ainsi qu'on la trouve dans des milieux aussi variés que cultures,

jardins, surfaces fraîchement ensemencées, chantiers, bords de route, lits de rivière, décombres, friches urbaines, etc.

Comment la reconnaître?

Elle commence à germer dès le mois d'avril. Elle croit rapidement si elle a de la lumière et pas de concurrence et peut atteindre plus d'un mètre de haut. Sa tige est verte, dressée et couverte de poils blancs. Ses feuilles sont très découpées et d'un vert vif uniforme sur les 2 faces. Ses fleurs apparaissent en juillet-août, regroupées en épis vert-jaune, au sommet des rameaux : elles portent le pollen. La formation des graines se fait principalement en octobre et ensuite la plante meurt.

Quand et comment intervenir?

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits, en priorité avant la floraison, c'est à dire au plus tard, 1ère dizaine d'août.

Si vous avez repéré de l'ambroisie :

Contactez la mairie de la commune où est localisée l'ambroisie qui signalera sa présence sur la plate-forme de signalement de l'ambroisie (www.signalement-ambroisie.fr).
La collectivité avertira le comité de coordination départementale de sa présence sur son territoire.

Tout le monde est concerné et doit intervenir à son niveau !

LE BRUIT

Les points à retenir

Généralement, vous pouvez faire des travaux bruyants, en semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.
Lorsque vous prévoyez d'effectuer de gros travaux pour rénover un bien immobilier, n'oubliez pas de prévenir vos voisins.

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS

Chaque été, les enfants de moins de 6 ans représentent le quart des noyades accidentelles. Une surveillance insuffisante est la principale cause de noyade pour cette tranche d'âge.

LES BONS COMPORTEMENTS POUR SE BAIGNER EN TOUTE SECURITE

A tous les âges, la baignade comporte des risques, des gestes simples peuvent être adoptés pour se baigner en toute sécurité.

Pour les plus petits :

• Apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible et les familiariser à l'aisance aquatique dès le plus jeune âge,

• Surveiller les enfants en permanence, toujours rester près d'eux quand ils jouent au bord de l'eau et se baigner avec eux lorsqu'ils sont dans l'eau,

• Chaque enfant doit être surveillé par un seul adulte qui en prend la responsabilité,

Porter une vigilance particulière lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité.

Pour les adultes :

• Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager,

• S'informer sur les conditions météorologiques et, de manière générale, respecter les consignes de sécurité, les interdictions de baignade et choisir les zones de baignade surveillées signalées par les drapeaux de baignade, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide

• Tenir compte de son état de forme : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer son niveau de natation,
• Prévenir un proche avant de se baigner,
• Rentrer dans l'eau progressivement surtout après une longue exposition au soleil,
• Eviter la consommation d'alcool avant de se baigner.

CANICULE

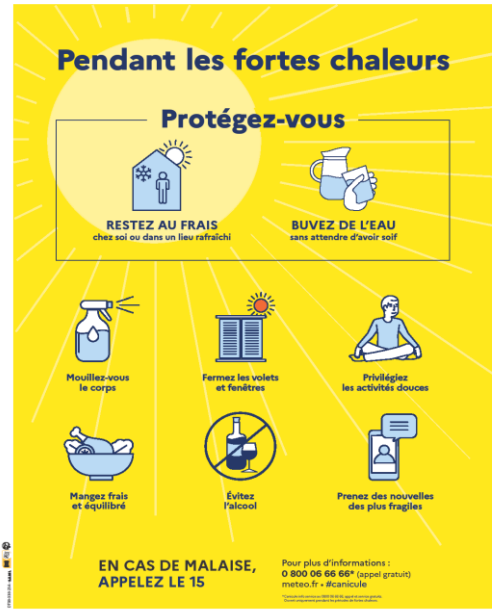

Personnes les plus fragiles : s'inscrire sur le registre Canicule. **Le registre canicule permet de recenser sur un fichier communal les personnes qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaires**. Il s'agit d'un service gratuit et confidentiel. Ce fichier est mis à jour deux fois par an.

A LA RENCONTRE DES ESCOIRAISES ET DES ESCOIRAIS

Emeline MORIVAL et Maximilien VESSOT se sont installés depuis un peu plus d'un an sur la commune, rue des Grands bois avec leurs deux enfants Christophe et Elena âgés de 4 ans et 18 mois.

Originaire de Rhône Alpes, ils sont tombés sous le charme de la Dordogne et se sont installés à Escoire qu'ils ont découvert par hasard et qu'ils ont très vite adopté.

Emeline et Maximilien ont décidé de se lancer dans l'aventure "Food Truck" en proposant des burgers et frites maison.

Le Food Truck sera installé à compter du 27 juin, tous les mardis soir à Escoire devant la maison des associations et du mercredi au samedi à Antonne sur le parking de la salle des fêtes.

HORAIRES DES DECHETERIES SECTEUR SMD3

Du 01 juillet au 31 aout

Trélissac : mardi, mercredi, jeudi, samedi : 7h30-13h
Périgueux : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 7h30 – 13h
Boulazac : lundi, mardi, mercredi, vendredi 7h30 13h et le samedi : 7h30-13h / 16h-18h30
Agonac : samedi : 7h30 -13h

L'AGENDA ESCOIRAIS 2023

JUILLET	**4** : concert BIRDY BLUES BAND, place publique à 20h00 **29** : Clôture du MNOP au château d'Escoire à 20h30 FOOD TRUCK et Glaces sur place.
SEPTEMBRE	**9** : la Palette Escoiraise deuxième édition Evénement culturel organisé par la municipalité, aux côtés de Jean Claude ALLARD **9** : soirée moules frites, organisée par le Comité des Fêtes GYMFIT A partir du jeudi **14** : reprise des cours à la Maison des Associations. 17h30 – 19h : GYM DOUCE, TONIC 19h – 20h30 : FIT/ CAF, RENFO/HIIT Renseignements : 06.62.48.99.96 **23 et 24** : deuxième Salon du Polar au château d'Escoire
OCTOBRE	Octobre rose : date à confirmer
NOVEMBRE	**4** : soirée choucroute organisée par le Comité des Fêtes
DECEMBRE	**17** : le Noël des Enfants d'Escoire Pour les enfants de 0 à 10 ans Pour les nouveaux habitants, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'assistante du Pére Noël au 06.23.19.85.32

Toute l'équipe municipale souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants d'Escoire

---

COUPON REPONSE A DEPOSER A LA MAIRIE
Je souhaite préserver l'environnement, je désire recevoir les prochains bulletins et flashs infos par mail

Nom **Prénom**

Adresse postale
Adresse mail

L'ensemble de vos élus vous souhaite de bonnes vacances d'été